

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE MAYO, TENUE À MAYO, LE 16 DÉCEMBRE 2024, À 18 H 30, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERTRAND, MAIRE

Sont présents :

Robert Bertrand, Maire
Alain Dupuis, conseiller, siège #3
Guy Roussel, conseiller, siège #5
Pierre Robineau, conseiller, siège #6
Secrétaire d'assemblée : Lucille Labonté

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE
2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. SUIVI DU DOSSIER EN COURS – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES
 - 4.1 CONCLUSION DE L'ANALYSE DU DOSSIER ET RECOMMANDATIONS
 - 4.2 DÉPÔT DE LA PROCÉDURE DE PRISE DE PAIEMENT MANUELLE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR
6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée extraordinaire est déclarée régulièrement constituée par le président à 18h52.

2. SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

La directrice générale et greffière-trésorière constatent et mentionnent que l'avis de convocation a été signifié, tel qu'il est requis par le Code municipal du Québec, à tous les membres du conseil.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2024-012-173

IL EST PROPOSÉ par Pierre Robineau, **APPUYÉ** par Alain Dupuis **ET RÉSOLU** : d'adopter l'ordre du jour tel que présenté

Adoptée à l'unanimité

4. SUIVI DU DOSSIER EN COURS – COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

4.1 CONCLUSION DE L'ANALYSE DU DOSSIER ET RECOMMANDATIONS

2024-12-174

ATTENDU QU'une anomalie d'entrée de données a été identifiée lors de la préparation des états financiers comparatifs du mois de novembre 2024;

ATTENDU QUE suite à cette découverte, un comité spécial a été créé afin de faire la lumière concernant cette anomalie;

ATTENDU QUE le comité spécial a déposé à la direction générale son rapport confidentiel daté du 11 décembre 2024

ATTENDU QUE le comité spécial dans son rapport confidentiel est d'avis que l'anomalie identifiée dans le système est attribuable à une erreur humaine involontaire;

ATTENDU QUE le comité spécial dans son rapport fait des recommandations afin d'atténuer les risques qu'une telle erreur se reproduise

IL EST PROPOSÉ PAR Guy Roussel, **APPUYÉ PAR** Alain Dupuis **ET RÉSOLU :**

QUE l'anomalie soit corrigée et que la transaction erronée en question soit renversée selon les recommandations du comité.

QUE la direction générale soit mandatée afin de mettre en œuvre les 5 recommandations du comité spécial contenues au rapport d'enquête du 11 décembre 2024;

4.2 DÉPÔT DE LA PROCÉDURE DE PRISE DE PAIEMENT MANUELLE

La directrice générale dépose au conseil la procédure de prise de paiement manuelle maintenant en vigueur.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2024-12-175

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par Pierre Robineau **APPUYÉ** par Guy Roussel **QUE** la séance soit levée.

19 h 00

Adoptée à l'unanimité

MUNICIPALITÉ DE MAYO

Par

Lucille Labonté, directrice générale

Je, Robert Bertrand maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à ma signature pour toutes les résolutions qu'il contient afin de rencontrer les exigences de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Par

Robert Bertrand, maire